



SYNDICAT NATIONAL DES  
**ACCOMPAGNATEURS**  
EN **MONTAGNE**

Chambéry, 05/01/2026

**Attestation d'adhésion Personne morale dit "membre actif"  
en statut « syndicat local » ou "autres statuts"**

Cher(ère) CHARBONNIER Cédric

J'ai le plaisir de vous communiquer l'**attestation d'adhésion** au SNAM en tant que regroupement.

**Votre personne morale dit "membre actif" en statut « syndicat local » ou "autres statuts"** regroupement d'au moins **deux** Accompagnateurs en Montagne, membres fondateurs du regroupement, vous permet de conserver des avantages et services que propose le SNAM, **dés lors que vos membres sont tous adhérents à titre individuel.**

- **NOUVEAUTE : Une couverture en RC, (Dommages matériels, corporels ou immatériels causés à des tiers dans le cadre de l'activité professionnelle & Assistance juridique incluse).**
- Option Organismes & ventes **incluse dans le contrat** sans surprime (CA ?50 000€)
- Option Opérateur de voyage et de séjours (exclu statuts syndicat local) **incluse dans le contrat** sans surprime (CA?75 000€)
- Option CANYON avec surprime de 400€ (**baisse du prix de -20% en 2026**)
- Option ESCALADAE avec surprime de 200€ (**baisse du prix de -30% en 2026**)
- bénéficier en tant que Bureau, de la possibilité d'utiliser les marques et logos du SNAM,
- recevoir les informations syndicales,
- conserver l'accès sur le site Internet [snam.pro](http://snam.pro) où de nombreuses informations sont accessibles sur l'évolution des pratiques et de la réglementation entr'autres mais pas que...
  - MAIDAI : accompagnement administratif et développement d'activités
  - SVP Conseil : conseil juridique perso et pro
  - Médiateur à la Consommation (SMP) : gestion des litiges
  - Fréquence commerciale DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE attestation jointe ci-après
- profiter des tarifs promotionnels des fabricants ou revendeurs d'équipements ou de matériels de montagne. Mais ils restent cependant libres de réclamer la carte professionnelle en cours de validité pour l'application de cette remise.

**En 2026 peut s'appliquer en soutien à votre section de votre territoire, une cotisation qui est intégralement reversée "Part section" SI celle-ci a été votée en AG de section 2025.**

Votre regroupement en tant que tel ne peut occuper des fonctions d'élus au SNAM et n'a pas le droit de vote, cependant vos membres (adhérents du SNAM) bénéficient d'un **droit de représentation particulier à l'Assemblée Générale.**

Ils ont la possibilité de se faire représenter collectivement par un mandataire de votre Bureau d'Accompagnateurs sous certaines conditions.

En espérant pouvoir vous côtoyer longtemps dans notre grande famille afin de renforcer notre cohésion dans un environnement politique, social et économique délicat, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations montagnardes.

Présidente du SNAM  
Maëlle BENUREAU

Objet: Attestation **RADIO FREQUENCE COMMERCIALE SNAM**

Je soussignée Maelle BENUREAU, présidente du **Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne**, atteste que l'Accompagnateur en Montagne nommé ci-dessus est adhérent(e). Son adhésion, lui donne droit pour l'année 2026 à l'utilisation de notre fréquence commerciale SNAM. Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, à mes salutations distinguées.



Présidente du SNAM Maelle BENUREAU

Cher collègue,

**L'attestation radio fréquence commerciale SNAM, ci-dessus, vous permet de justifier votre adhésion au SNAM et donc votre autorisation à utiliser la fréquence commerciale du syndicat.** Ce document vous sera demandé pour adhérer ou renouveler votre adhésion annuelle à un réseau. Il est conseillé de garder l'original et de transmettre une copie à chaque demande.

**Les coordonnées des différents installateurs homologués=> : [INSTALLATEURS HOMOLOGUES RADIO](#) et des Réseaux Radio à contacter selon vos besoins :**

**CANAL EMERGENCY « CANAL E » : Gestionnaire (France) : SDIS 74 Contact : [canal-e@sdis74.fr](mailto:canal-e@sdis74.fr) - 04 50 22 03 03**

**Massifs :** Mont-Blanc et alentours - réseau transfrontalier (Haute-Savoie, Valais et Val d'Aoste) [33 relais] **Veille :** trois centrales de réception : Annecy, Chamonix (France), Sierre (Suisse) et Aoste (Italie)

**SECURITE MERCANTOUR : Gestionnaire : Sécurité Mercantour Contact : [jeanmarie.maria@orange.fr](mailto:jeanmarie.maria@orange.fr) 06 07 74 21 82**

**Massifs :** Mercantour [5 relais] **Veille :** CRS 06 (St-Laurent du Var), PGHM Saint-Sauveur de Tinée + CODIS 06 + SAMU 06 + Jean-Marie Maria

**SECURITE DAUPHINE : Gestionnaire : Réseau Sécurité Dauphiné Contact : [reseau-radio-securite-dauphine1@orange.fr](mailto:reseau-radio-securite-dauphine1@orange.fr) 06 07 40 05 21**

**Massifs :** Vercors, Taillefer,, Dévoluy, Belledonne, Grandes Rousses, Écrins [12 relais] **Veille :** CRS Grenoble, PGHM Le Versoud, PGHM/CRS La Béarde (été), PGHM/CRS Alpe d'Huez (hiver) + SAMU 38 & CODIS 38

**SECURITE VANOISE : Gestionnaire : Réseau Sécurité Vanoise Contact : [securitevanoise@gmail.com](mailto:securitevanoise@gmail.com) 06 16 18 12 72**

**Massifs :** Vanoise / Beaufortain / Mont-Cenis [8 relais] **Veille :** CRS Albertville, PGHM Bourg-Saint-Maurice, PGHM Modane, PGHM/CRS Courchevel (été/hiver), Service des pistes de La Plagne, les Ménuires, Val d'Isère, CAF de Pralognan

**SECURITE ALERTE MONT BLANC & GRA (GRAND RESEAU DES ALPES : Gestionnaire : La Chamoniarde (Sécurité Alerte Mont-Blanc) Contact : [radio@chamoniarde.com](mailto:radio@chamoniarde.com) 04 50 53 22 08**

**Massifs :** Mont-Blanc [4 relais] **Veille :** PGHM Chamonix

**SECURITE UBAYE : Gestionnaire : Réseau Sécurité Ubaye - association AHP Contact : [reseau.radio.secours04@gmail.com](mailto:reseau.radio.secours04@gmail.com) 04 92 81 16 63**

**Massifs :** Alpes de Haute-Provence / Ubaye [4 relais] **Veille :** PGHM de Jausier

**SECURITE OISANS-ECRINS : Gestionnaire : Radio Sécurité Oisans-Écrins Contact : [sophie.arsoe@gmail.com](mailto:sophie.arsoe@gmail.com) 06 52 29 15 12 (permanences jeudi & vendredi)**

**Massifs :** Ensemble des massifs [10 relais] Grand Galibier, Rochebrune, Verdonne, Condamine, Bure + Roche de Jabel (Agneaux), Pointe de Pécé et Vautisse **Veille :** CRS Briançon, PGHM Briançon

(Cinq réseaux associatifs forment le G. R. A : Sécurité Alerte Mont-Blanc – Vanoise – Dauphiné – Oisans/Ecrins et Ubaye/Alpes de Haute Provence. Votre unique interlocuteur pour ce réseau est La Chamoniarde).

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE/DEFENSE RECOURS

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 92035 Paris La Défense Cedex, certifions que la société : **Syndicat NATIONAL des Accompagnateurs en Montagne (SNAM) 256 RUE DE LA REPUBLIQUE 73000 CHAMBERY - FRANCE dont est adhérent(e) : BUREAU MONTAGNE ARTITUDE 37 Chemin Martin Bérod 73590 COHENNOZ**

bénéficie des garanties du contrat n° **76960765-30026** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages causés aux tiers, du fait des activités garanties au titre de ce contrat :

- Activités effectuées en montagne qui ne nécessitent pas l'utilisation de techniques d'alpinisme pour la progression, à l'exception du canyoning si l'activité supplémentaire est souscrite.
- Tout titulaire d'un diplôme professionnel complémentaire à ceux du BEA et DEA AMM est habilité à encadrer les activités listées au contrat dans la limite de ses prérogatives réglementaires.

L'obtention de ce diplôme et sa reconnaissance par le contrat ne sous-entend pas que l'ensemble des activités qui pourraient potentiellement être encadrées du fait de ce diplôme sont garanties aux contrats du SNAM. Les activités listées aux contrats sont celles que nous avons vocation à garantir, celles qui ne sont pas mentionnées sont de fait non garanties, même si un diplôme en autorise la pratique ou l'encadrement.

**Les activités liées aux prérogatives de l'accompagnateur en montagne (AEM) (§ code du sport <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000038608783/2019-09-01> et si l'activité l'exige aux prérogatives d'un autre diplôme professionnel :**

**Ces activités, hors compétition, qui traitent l'encadrement, la formation et l'animation peuvent être pratiquées toute l'année notamment sous forme :** - de randonnées pédestres, à vélo tout terrain (selon diplôme), en raquettes à neige (selon diplôme) et vélo à assistance électrique (VAE) (selon diplôme), - de marches nordiques, - de randonnées aquatiques (les parcours s'effectuant dans des cours d'eau où le niveau dépasse rarement la hauteur du genou et où le recours à la nage n'est pas nécessaire, et ne présentent pas de passages dans des gorges), - de randonnées avec fauteuils tout terrain et joëlettes, - de trottinettes de descente (selon diplôme), - de reconnaissance d'itinéraires, - de rédactions de brochures touristiques, - d'interventions liées à l'organisation d'événements et à la promotion des activités, - de parcours d'orientation avec ou sans GPS, - de petits travaux d'entretien et signalisation de sentiers, - d'activités et ateliers d'animation liés à la découverte et à la connaissance du milieu naturel, humain et du patrimoine montagnard (par exemple petit bricolage bois, journées fabrication du pain autour d'un four, visites de fermes, visites de ruchers...), - d'igloos ou trous à neige, - Trail, - Bivouac (exclu statut stagiaire) dans un refuge pastoral, non gardé, à la belle étoile, sous tente, tipis, abris de survie et igloos, - Longe Côte (selon diplôme), - Location : d'ânes, VTT, raquettes à neige, luge, bâtons de marche et accessoires, - Descente en luge, - Sarbacane, - Biathlon laser ou avec carabine à plomb, - Yoga, Sophrologie (à l'exclusion de l'assurance des locaux permanents) - Cani rando (selon diplôme), Cani Raquettes (selon diplôme), Cani VTT (selon diplôme), - Snakegliss - VTT sur neige (selon diplôme), - encadrement des activités avec engins électriques (de type EDPM : Engins de déplacement personnel motorisés) à l'exclusion de la RC circulation de l'engin électrique, - accompagnement de public sur site éruptif à l'Île de la Réunion (Selon formation spécifique),

Sont garantis les risques découlant de la pratique et l'encadrement des activités suivantes : - Surveillance de Parcours Acrobatiques (selon diplôme), - Encadrement grimpe d'arbres (selon diplôme), - Ski joëring et activités dérivées (selon diplôme), - Airboard, - Surveillance baignade (selon diplôme), - Tir à l'arc (selon diplôme), - Encadrement en tunnel de lave en autonomie avec un BAPAAT spéléo sous l'égide de leur propre structure. L'activité se déroule dans des parcours validés par un titulaire du BEES Spéléo et dans les conditions prévues par l'article 11-1 de l'article A 212 -1 du code du sport renvoyant à l'arrêté du 19/01/1993, - Ski nordique (selon diplôme), - Canoë Kayak (selon diplôme), - l'activité de guide touristique,

**Sont aussi assurées les activités suivantes :** - Revente d'activités sportives pour un chiffre d'affaires ne dépassant pas 50.000€ - la pratique individuelle des AEM et des Stagiaires dans la limite des activités citées au présent contrat - la fourniture de repas lors de sorties à la journée ou de sorties nocturnes (selon formation hygiène des aliments et déclaration Cerfa) - l'utilisation et la garde des animaux pour les besoins des activités assurées,

**Sont aussi assurées :** - le fonctionnement des bureaux et locaux du Syndicat National de l'Association A.E.M., du SNAM et de ses sections, du Centre de Formation et du GIE, - les réunions, missions, permanences en relation avec les activités y compris les trajets les plus directs pour s'y rendre et en revenir,

**Sont également garanties les activités ci-après :**

HDI Global SE  
RCS Nanterre 478 913 882  
TOUR TRINITY  
1 bis place de la Défense  
CS 20298  
92035 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
Tél : +33 1 44 05 56 00

HDI Global SE HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany [www.hdi.global](http://www.hdi.global) Commercial Register Hannover  
HR Hannover B 60320 VAT registration ID DE 219828782 Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue Board of Management: Dr. Edgar Puls  
(Chairman), Dr. Mukadder Erdönmez, Dr Dirk Höring, David Hullin, Dr Barbara Klimaszewski-Blettner, Dr. Thomas Kuhnt, Dr Stefan Pasternak, Dr  
Renate Strasser

**Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :**

DESIGNATION DE LA GARANTIE	MONTANTS
<b>RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</b>	
<i>Garanties accordées par sinistre, sauf mention contraire</i>	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	12 000 000 EUR
<b>DONT :</b>	
- Faute Inexcusable de l'employeur (Accident du travail et/ou maladies professionnelles) <sup>(1)</sup>	2 000 000 EUR par victime 3 000 000 EUR par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 EUR
Dont :	
- Dommages aux biens confiés	20 000 EUR
- RC Dépositaire	2 500 EUR
- Vol par préposé	16 000 EUR
<i>(1) garanties accordées par sinistre et par période d'assurance</i>	
<b>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON ET/OU APRES TRAVAUX ET/OU RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</b>	
<i>Garanties accordées par sinistre et par période d'assurance</i>	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	1 525 000 EUR
<b>DONT :</b>	
- Dommages immatériels non consécutifs	150 000 EUR

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

**Territorialité :**

- Pour l'accompagnateur en montagne : en encadrement ou repérage justifié : Le Monde entier
- Pour le stagiaire : En Europe géographique uniquement

**Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du Sport. Conformément aux dispositions de cet article, la Responsabilité civile « des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées » est garantie.**

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

La présente attestation, valable pour la période d'assurance du 05/01/2026 à 0 Heure au 30/11/2026 à 24 Heures, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auquel elle se réfère.

Pour effectuer les formalités de renouvellement, la garantie reste acquise jusqu'au 31/12/2026.

Fait à Paris, le 05/01/2026 – LB/CH

HDI Global SE  
RCS Nanterre 478 913 882  
TOUR TRINITY  
1 bis place de la Défense  
CS 20298  
92035 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
Tél : +33 1 44 05 56 00

HDI Global SE HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany [www.hdi.global](http://www.hdi.global) Commercial Register Hannover  
HR Hannover B 60320 VAT registration ID DE 219828782 Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue Board of Management: Dr. Edgar Puls  
(Chairman), Dr. Mukadder Erdönmez, Dr Dirk Höring, David Hullin, Dr Barbara Klimaszewski-Blettner, Dr. Thomas Kuhnt, Dr Stefan Pasternak, Dr  
Renate Strasser